Séance du 07 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Juillet 2026

Etaient présents : Mmes BIGNON Véronique, FERRANDON Sylvie, MÉRITÉ Valérie, LECONTE Céline, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, SIMONIN Benoît, VOYER Denis

Excusés : M. MAZET-ROUX Pierre, M. TOURRET Benoît

Secrétaire : Mme FERRANDON Sylvie

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE – 21 H

En raison du départ en retraite de la secrétaire de mairie le 1er janvier 2027 (actuellement sur un poste de rédacteur), il est nécessaire de prévoir son remplacement et effectuer une embauche avant cette date en fonction de l'expérience du candidat (période de tuilage). Pendant la durée du tuilage, ces missions seront exercées en coordination avec la secrétaire de mairie en poste afin d'assurer la transmission des informations et des compétences nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Le poste est créé à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de 21 H hebdomadaire.

N° 2026-036-05- 7.10

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA PROCÉDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR :

Afin de fluidifier la mise en œuvre de la procédure d'admission en non-valeur (créances jugées irrecouvrables), le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour admettre en non-valeur les titres de recette présentés par le comptable publique à hauteur de 200 €.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Le Conseil Municipal désigne M. Olivier MELLOUX, correspondant « sécurité routière » pour la durée du mandat.

ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES – CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE – Support technique

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise la signature de la nouvelle convention avec Allier Bourbonnais Territoires pour l'assistance informatique et numérique précitée qui prend effet au 1er janvier 2026, pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement pour une même durée, dans la limite d'un renouvellement.

INDEMNITE D'ELU DE M. LE MAIRE - MODIFICATION

A la demande de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **27 % de l'indice brut terminal** (au lieu de 28,10 %), **à compter du 1er juillet 2026**.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES AVEC LA COMMUNE DE LAFÉLINE :

M. le Maire indique la nécessité de conclure une convention avec la commune de Laféline afin de mettre à disposition les adjoints techniques titulaires respectifs des deux communes, selon les nécessités du service, dans le cadre d'une entraide.

VU les avis favorables de MM. Philippe VILLATTE (Laféline) et Ludovic RAMIN (Le Theil), adjoints techniques, le conseil municipal, autorise la signature de la convention de mise à disposition ci-annexée, à compter du **15 juillet 2026**, avec contrepartie financière en fonction des heures effectuées, **pour une durée de trois ans**, soit jusqu'au **14 juillet 2029,** reconductible.

ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE AVEC LA COMMUNE DE LAFELINE :

Cette plaque vibrante de 95 kg, dimension 53 x 50 cm est proposé par la SARL AGRITECHNOLOGIES à Saint-Pourçain/Sioule pour un montant de 1 474 € TTC. Afin d'atténuer le coût et de mutualiser les moyens, la plaque sera acquise en commun avec la commune de LAFELINE, le montant de l'achat sera divisé par deux et le matériel apparaîtra sur les inventaires des deux communes pour son coût respectif.

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - CANTINE – 5/35ème annualisé

L'agent tenant le poste d'aide à la cantine et ménage de l'école (8/35ème) n'a pas souhaité renouveler son contrat qui se termine au 30 juillet 2026. Un nouvel agent est disponible pour l'aide à la cantine (6 H par semaine en période scolaire) mais ne peut pas faire le ménage de l'école (4 H par semaine en période scolaire) en raison de la garde de ses enfants.

VU les difficultés de trouver du personnel pour des postes de peu d'heures, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique, pour une durée de 5/35ème hebdomadaires (annualisation), à compter du 1er septembre 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

EGLISE – Abandon du projet de pose de gouttières :

En lien avec les peintures murales de l'Eglise, il avait été envisagé la pose de gouttière afin d'assainir les murs de l'Eglise. Suite à la réunion du 29 mai 2026 avec des délégués de la Fondation du Patrimoine et de l'architecte, du conseil départemental, de la société ANTARES et des membres de l'association Saint-Martin, cette solution n'est pas retenue.

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE :

Un courrier d'Orange programme la fermeture pour 2030.

MENSUALISATION DES FACTURES D'EAU :

Le SEA Rive Gauche Allier de Souvigny propose cette possibilité à partir de janvier 2027. Les abonnés doivent compléter et transmettre un coupon disponible en mairie.

FIABILISATION DES EVALUATIONS DES LOCAUX D'HABITATION :

Afin d'améliorer l'équité entre citoyens, le conseil municipal autorise la mise à jour automatique des bases fiscales pour les locaux d'habitation manquant des éléments de confort jugés essentiels (eau, électricité, toilettes, douche ou baignoire). Chaque contribuable concerné sera informé de cette correction qui lui permettra de faire part de leurs observations.

PLAN CANICULE :

Lors de la canicule fin juin, les deux classes ont été installées à la salle des Moulins qui bénéficie de la climatisation ainsi que l'accueil périscolaire et la cantine.

L'association Le Theil Animation, les enseignants, les pompiers et les employés sont remerciés pour leur implication dans cette organisation. Les horaires de l'agent technique ont été adaptés. Les aînés fragiles ont été contactés.

CENTRE SOCIAL 123BOCAGE :

L'association sollicite une rencontre avec le conseil municipal pour échanger sur son action.

VENTE DES LOGEMENTS DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE :

La société AGENDA DIAGNOSTICS a été mandaté pour réaliser les divers diagnostics nécessaires à la vente (869 €).